

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	12
- votants	14
- absents	3

Date de convocation :

16/12/2020

Date d'affichage :

16/12/2020

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	2

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la commune **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du 21 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 21 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – RIBAIL Eloïse – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Isabelle DE COLOMBEL (a donné pouvoir à Monique JANIK) – Thierry BAUD (a donné pouvoir à Déborah BELIN)

Absente : Anne-Marie MARLETTA

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°99/2020 : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « FONDS MOBILITES ACTIVES – AMENAGEMENTS CYCLABLES 2020 » POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON

Le Maire rappelle que par délibération n°68/2020 du 19 octobre le conseil municipal a approuvé le projet de création de connexions piétonnes et mobilités actives entre le centre bourg de Pont du Fossé et les hameaux de St-Jean, les Foulons et le Diamant et adopter le plan de financement correspondant.

Il explique que le dossier de demande de financement dans le cadre de l'appel à projet « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables 2020 » a été déposé. Après un premier aperçu, le service instructeur rappelle que, s'agissant d'un projet supérieur à 500 000€, les aménagements doivent être équipés de compteurs vélos automatiques (éco-compteurs).

Ces derniers ont été chiffrés et ajoutés au programme de travaux. Ainsi, le montant estimatif des travaux se trouve modifié et s'élève à : 654 124 € HT.

Le plan de financement reste le même :

- Etat	40%
- Région Sud	20%
- Département des Hautes-Alpes	20%
- Commune	20%

Le conseil municipal délibère et décide de :

- ↳ **Approuver** la modification du montant estimatif des travaux de création de connexions piétonnes et mobilités actives entre le centre bourg de Pont du Fossé et les hameaux de St-Jean, les Foulons et le Diamant
- ↳ **Dire** que le plan de financement présenté par le Maire reste le même
- ↳ **Autoriser** le Maire à solliciter les financeurs tels que définis par le plan de financement

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

22 DEC. 2020

